



### Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Habitat (PLUiH) Valant Schéma de Cohérence Territoriale

#### 3-2-a Plan de zonage Commune de Saint-Symphorien-de-Marmagne

Echelle 1/7000

##### Définition des zones PLUiH

UA	Zone centrale à forte densité
UA*	Zone centrale à forte densité présentant un caractère architectural particulier
UAB	Zone de centre bourg historique dense
UE	Zone pavillonnaire des sites miniers
UR	Zone de hameau soumise au règlement national d'urbanisme
UE*	Zone de friche industrielle en mutation
UX	Zone d'activités industrielles, de services ou de bureaux
UX1	Zone d'activités de service et d'industrie et résidentielle
UX2	Zone d'activités de service de bureaux
UX2*	Zone d'activités insuffisamment équipée
UY	Zone d'activités commerciales
AU	Zone d'urbanisation future
AUD	Zone d'urbanisation future différée
A	Zone agricole
An	Zone maraîchère en îlots urbains
N	Zone naturelle protégée
No	Zone naturelle d'ancienne décharge
No	Zone naturelle dédiée aux centrales photovoltaïques
Nr	Zone de mise aux normes des activités existantes
Nj	Zone naturelle de jardins
No	Zone d'empile de falodrome
Nc	Zone de carrière
Nlu	Zone naturelle de loisirs
Nls	Zone naturelle de loisirs liée aux parcs urbains
Nlt	Zone naturelle de loisirs liée aux équipements sportifs et de loisirs
Nlt*	Zone naturelle de loisirs liée aux équipements touristiques
Nlh	Zone naturelle de loisirs liée aux secteurs nécessitant de l'hébergement touristique

PLU	Vu pour être annexé à la délibération du Conseil de Communauté en date du : 27 juin 2019
PLU	Vu pour être annexé à la délibération du Conseil de Communauté en date du : 18 juin 2020

Communauté Urbaine Creusot Montceau

CREUSOT MONTCEAU  
COMMUNAUTÉ URBAINE

Téléphone : 03 85 71 51 51 - Fax : 03 85 59 38 51